

ANNEXE III

Modèle de panneau destiné à signaler les zones de prévention.

Min 0,57 m	
 REGION WALLONNE Zone de prévention d'une (de) prise(s) d'eau souterraine (activités réglementées) <u>RÉGION WALLONNE</u>	Cadre réservé au(x) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau (facultatif) 1. Nom(s) du (des) titulaire(s), de (des) l'exploitant(s) 2. Sigle(s) de la (des) société(s) 3. Numéro(s) de référence de la (des) prise(s) d'eau
EN CAS D'ACCIDENT, PREVENIR : 1. «Nom(s) du (des) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau » : « n° de téléphone de la personne à contacter » 2. REGION WALLONNE - S.O.S. POLLUTION : 070/23.30.01 3. La Protection Civile : Service 100	
Min 0,7 m	